



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Val de Saône Centre

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	20
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	20
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	21
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1.	Modalités de tarification	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	27
2.3.	Recettes.....	31
3.	Indicateurs de performance	32
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	32
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	32
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	34
3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	36
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	37
3.6.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	38
3.7.	Taux de réclamations (P258.1)	39
4.	Financement des investissements.....	40
4.1.	Montants financiers.....	40
4.2.	Etat de la dette du service	40
4.3.	Amortissements	41
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	41
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	42
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	44
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	44
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	44
6.	Notice redevance Agence de l'Eau.....	45

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

• Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un zonage Oui Non
Un zonage approuvé par délibération après enquête publique est existant pour toutes les communes composant le territoire.

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 26/09/2017 et modifié le 28/02/2023
 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation par entreprise privée**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 01/11/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/10/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/10/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3

L'avenant signé le 09/11/2018 porte sur :

- L'intégration d'un nouveau poste de relèvement (poste de relèvement dit de Flurieux sise Impasse de la Genardière à Mogneneins) au contrat précisant les conditions techniques et financières d'exploitation de ce nouvel ouvrage et comprenant notamment une révision de la rémunération du délégataire ;
- L'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires du contrat pour la réalisation des branchements neufs sur le réseau d'eaux usées ;
- La clarification de l'intervention du délégataire pour la réalisation des contrôles des branchements neufs sur les lotissements (travaux de viabilisation réalisés par une entreprise tierce) et suite aux travaux d'extension de réseaux d'assainissement collectif réalisés par la Communauté de Communes ;
- La correction d'informations contradictoires dans le contrat.

L'avenant signé le 03/06/2021 porte sur :

- Le réexamen de la rémunération du délégataire pour la station d'épuration de Guéreins à l'issue d'une période de fonctionnement continue de 18 mois ;
- La prise en charge par le délégataire de la mise en place de disconnecteurs sur les stations d'épuration non équipées ;
- L'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires du contrat pour la réalisation des branchements neufs sur le réseau d'eaux usées ;
- La clarification de la périodicité des versements de la surtaxe.

L'avenant signé le 14/03/2023 porte sur :

- La modification du contrat de base du délégataire concernant les contrôles de branchements neufs et existants pour d'une part, prendre en compte les obligations au titre de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat ». D'autre part, il s'agit de modifier la méthode de réalisation des contrôles de branchements existants ;
 - L'intégration au contrat du nouveau bassin d'orage de Montmerle-sur-Saône ;
 - L'intégration de la prise en charge par le délégataire de l'analyse des risques de défaillance des systèmes de collecte des eaux usées des agglomérations d'assainissement de Montmerle-sur-Saône, Guéreins et Thoissey ;
 - Le réexamen de la rémunération du délégataire pour l'intégration des modifications précitées ;
 - L'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires du contrat.
- Nature exacte de la mission du prestataire : Le prestataire a le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) sur le territoire desservi.
Pour cela, le délégataire doit :

- Pérenniser et améliorer la qualité du service public ;
- Assurer le service dans le respect des normes en vigueur et dans le cadre d'une démarche environnementale ;
- Assurer le contrôle et l'entretien des ouvrages ;
- Assurer la gestion clientèle : souscription- résiliation des abonnements, facturation par les services de l'eau dans le cadre de conventions, application du règlement de service et contentieux etc. ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale (rendement de réseau,...) ;
- Veiller au bon fonctionnement du service : le fonctionnement des postes de relèvement, des réseaux d'eaux usées et unitaires, des déversoirs d'orage, des stations d'épuration et des parties publiques des branchements dans le respect de la réglementation et de l'environnement. Le fonctionnement des installations comprend également l'évacuation des sous-produits de traitement (refus de dégrillage, graisses et sables, produits de curage). Il assure l'évacuation des boues produites par les stations d'épuration à boues activées et les filtres plantés.
- Entretien et renouveler les matériels tournants, les accessoires hydrauliques, les équipements électromécaniques, les appareils de mesure et de télétransmission des postes de relèvement, des déversoirs d'orage et des stations d'épuration dans le cadre d'une garantie ;
- Effectuer la surveillance des rejets des stations d'épuration et des déversoirs d'orage conformément aux textes en vigueur ;
- Effectuer la police des branchements, y compris la surveillance et le contrôle de la réalisation des branchements réalisés lors des extensions de réseau, pour leur partie publique, ainsi que le contrôle des parties privatives de tous les branchements neufs et d'un pourcentage des branchements existants ;
- Réaliser en exclusivité la partie publique des branchements d'eaux usées neufs sur réseaux existants ;

Techniquement, le délégataire garantit le bon fonctionnement des réseaux et des ouvrages, en particulier :

- Les obligations réglementaires de surveillance,
- Les normes de traitement des eaux (normes de rejet),
- La permanence du service pour l'utilisateur, dans le cadre des limites fixées au règlement du service,
- L'application du règlement du Service de l'Assainissement,
- La gestion des abonnés.

Le délégataire s'engage à réaliser un certain nombre de prestations minimales en matière d'entretien des réseaux qui sont contractuellement définies.

Il procède aussi à la mise à jour des plans des réseaux et des ouvrages. Une mise à jour est effectuée annuellement. Il réalise des analyses supplémentaires à faire dans le cadre de l'autocontrôle des stations d'épuration. Il surveille les travaux à proximité des ouvrages.

Il s'engage sur la qualité du service rendu aux usagers, notamment en terme de délai d'intervention.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 000** habitants au 31/12/2024 (18 963 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **8 861** abonnés au 31/12/2024 (8 779 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Chaleins	516	519	0,6 %
Francheleins	599	604	0,8 %
Garnerans	299	303	1,3 %
Genouilleux	302	303	0,3 %
Guéreins	720	730	1,4 %
Illiat	149	150	0,7 %
Lurcy	159	161	1,3 %
Messimy-sur-Saône	545	553	1,5 %
Mogneneins	332	340	2,4 %
Montceaux	450	453	0,7 %
Montmerle-sur-Saône	1881	1894	0,7 %
Peyzieux-sur-Saône	220	226	2,7 %
Saint-Didier-sur-Chalaronne	1146	1159	1,1 %
Saint-Étienne-sur-Chalaronne	546	544	-0,4 %
Thoissey	915	922	0,8 %
Total	8 779	8 861	0,9 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 028.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,25 abonnés/km au 31/12/2024 (47,65 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,14 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	786 632	751 974	-4,4%

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2024 (4 au 31/12/2023).

Les établissements concernés sont :

- Les Fils de Benoît Diennet Charcuterie Salaisons SAS à Montmerle-sur-Saône
- FERMOB SA à St Didier sur Chalaronne
- CV AUTO SARL à St Didier sur Chalaronne
- CEYD'AUTO PASSION SASU à St Etienne sur Chalaronne.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 31,31 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 156,21 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 187,52 km (184,23 km au 31/12/2023).

Plusieurs ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation
Déversoir d'orage	N°10 ZA ACTIVAL – St Didier sur Chalaronne
Déversoir d'orage	N°11 ZA ACTIVAL – St Didier sur Chalaronne
Déversoir d'orage	RUE 151 JEAN MONNET – St Didier sur Chalaronne
Déversoir d'orage	RUE DE CRENANT – St Didier sur Chalaronne
Déversoir d'orage	N°2 VERS GAEC – Thoissey
Déversoir d'orage	N°5 RUE DU MOULIN – Thoissey
Déversoir d'orage	N°7 HOPITAL – Thoissey
Déversoir d'orage	RUE DE L'HIPPODROME – Thoissey
Déversoir d'orage	N°11 RV n°5466 CHEMIN DES MURIERS/ROUTE DE LYON – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	N°4 RV n°5385 ANTENNE MAIRIE VERS ALLEE DES PLATANES – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	QUAI DE SAÔNE FACE ALLEE DE SAÔNE – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	DO n°12 TP BO CAMPING – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	QUAI DE SAÔNE FACE RUE DE LA FOIRE – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	QUAI DE SAÔNE FACE RUE DU PONT – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	QUAI DE SAÔNE FACE RUE DU PORT – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	RUE DE MACON FACE CHEMIN DES PRINCES – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	PR LE PELEU – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	ZONE INDUSTRIELLE AVENUE DE MACON (allée de l'Ile) – Montmerle-sur-Saône
Déversoir d'orage	PR IMPASSE DE LA PETITE CALONNE – Peyzieux-sur-Saône
Déversoir d'orage	INTERSECTION CHEMIN DE SAÔNE ET CHEMIN DU GUE – Messimy-sur-Saône
Déversoir d'orage	LE CHIRURGIEN (PARTIE PRIVEE) – Messimy-sur-Saône

Il est à noter que les deux déversoirs d'orage situés à Messimy-sur-Saône ont été supprimés le 22/11/2024 dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux réalisés sur le bourg de la commune.

Les déversoirs d'orage (DO) ont une charge en DBO₅ inférieure à 120 kg/j à l'exception du DO N°11 RV n°5466 chemin des Mûriers/route de Lyon et DO n°12 TP BO camping à Montmerle-sur-Saône, ainsi que le DO N°5 rue du Moulin à Thoissey dont la charge déversée au milieu naturel est comprise entre 120 et 600 kg de DBO₅/j.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées. **Il est à noter que la station de traitement des eaux usées de Peyzieux-sur-Saône a été mise hors service le 17/01/2024. Les eaux usées de cette commune sont évacuées vers la station d'épuration de Thoisse-Mogneneins depuis cette date.**

STEU N°1 : CHALEINS
Code Sandre de la station : 060901075001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés			
Date de mise en service	10/01/2013			
Commune d'implantation	Chaleins (01075)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1400			
Nombre d'abonnés raccordés	519			
Nombre d'habitants raccordés	1092			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	445			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/06/2011 complété par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 26/08/2011			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Mâtre		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	93
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	82
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	88
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : FRANCHELEINS
Code Sandre de la station : 060901165002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres Plantés		
Date de mise en service	28/09/2009		
Commune d'implantation	Francheleins (01165)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000		
Nombre d'abonnés raccordés	313		
Nombre d'habitants raccordés	765		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/11/2008		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Appéum	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Le nombre d'abonnés et la population estimée raccordée diffèrent de façon importante par rapport aux données de 2023 et années antérieures du fait d'un repointage des abonnés en fonction de leur point de raccordement (STEU Francheleins ou Montmerle-sur-Saône-Lurcy). Ce travail a été effectué par le délégataire suite à une interrogation des services de police de l'eau.

STEU N°3 : MOGNENEINS
Code Sandre de la station : 060901252001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Lagunage naturel			
Date de mise en service	31/07/2002			
Commune d'implantation	Mogneneins (01252)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	475			
Nombre d'abonnés raccordés	228			
Nombre d'habitants raccordés	500			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	71			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 20/08/2001			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Saône (via fossé)		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°4 : MONTCEAUX
Code Sandre de la station : 060901258001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres Plantés		
Date de mise en service	25/11/2011		
Commune d'implantation	Montceaux (01258)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	900		
Nombre d'abonnés raccordés	222		
Nombre d'habitants raccordés	437		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	442		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 23/12/2010 complétée par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 07/03/2011		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Calonne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Le nombre d'abonnés et la population estimée raccordée diffèrent de façon importante par rapport aux données de 2023 et années antérieures du fait d'un repointage des abonnés en fonction de leur point de raccordement (STEU Montceaux, Guéreins ou Montmerle-sur-Saône-Lurcy). Ce travail a été effectué par le délégataire.

STEU N°5 : ILLIAT
Code Sandre de la station : 060901188001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Filtres Plantés			
Date de mise en service	01/01/2006			
Commune d'implantation	Illiat (01188)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500			
Nombre d'abonnés raccordés	150			
Nombre d'habitants raccordés	388			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/08/2005			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Avanon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°6 : GARNERANS Chef Lieu
Code Sandre de la station : 060901167003

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres Plantés		
Date de mise en service	15/02/2009		
Commune d'implantation	Garnerans (01167)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	600		
Nombre d'abonnés raccordés	201		
Nombre d'habitants raccordés	434		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	86		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 27/12/2006		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Avanon	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Le nombre d'abonnés et la population estimée raccordée diffèrent dans une faible proportion par rapport aux données de 2023 et années antérieures du fait d'un repointage des abonnés en fonction de leur point de raccordement (STEU Garnerans Chef-Lieu ou Montgoin). Ce travail a été effectué par le délégataire.

STEU N°7 : GUEREINS
Code Sandre de la station : 060901183002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	24/05/2017		
Commune d'implantation	Guéreins (01183)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3000		
Nombre d'abonnés raccordés	1089		
Nombre d'habitants raccordés	2340		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	631		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration complétée par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 31/01/2014		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Saône	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

STEU N°8 : GARNERANS Montgoin
Code Sandre de la station : 060901167002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Lagunage naturel			
Date de mise en service	30/03/2001			
Commune d'implantation	Garnerans (01167)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	380			
Nombre d'abonnés raccordés	102			
Nombre d'habitants raccordés	233			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	23			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Saône (via bief)		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Le nombre d'abonnés et la population estimée raccordée diffèrent dans une faible proportion par rapport aux données de 2023 et années antérieures du fait d'un repointage des abonnés en fonction de leur point de raccordement (STEU Garnerans Chef-Lieu ou Montgoin). Ce travail a été effectué par le délégataire.

STEU N°9 : SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE

Code Sandre de la station : 060901351002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/1998			
Commune d'implantation	Saint-Étienne-sur-Chalaronne (01351)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000			
Nombre d'abonnés raccordés	544			
Nombre d'habitants raccordés	1250			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 02/07/1997			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Chalaronne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

STEU N°10 : MESSIMY SUR SAONE
Code Sandre de la station : 060901243003

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Filtres plantés		
Date de mise en service	01/09/2015		
Commune d'implantation	Messimy-sur-Saône (01243)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1800		
Nombre d'abonnés raccordés	553		
Nombre d'habitants raccordés	1227		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	864		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration complétée par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 02/07/2014		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _____		
	Nom du milieu récepteur _____		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

STEU N°11 : MONTMERLE SUR SAONE LURCY

Code Sandre de la station : 060901225001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	17/08/2009			
Commune d'implantation	Lurcy (01225)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	8000			
Nombre d'abonnés raccordés	2521			
Nombre d'habitants raccordés	5425			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1540			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/11/2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Saône		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Le nombre d'abonnés et la population estimée raccordée diffèrent de façon significative par rapport aux données de 2023 et années antérieures du fait d'un repointage des abonnés des communes de Francheleins et Montceaux en fonction de leur point de raccordement (STEU Francheleins, Montceaux ou Montmerle-sur-Saône-Lurcy). Ce travail a été effectué par le délégataire.

STEU N°12 : THOISSEY MOGNENEINS

Code Sandre de la station : 060901252002

Caractéristiques générales			
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	21/09/2009		
Commune d'implantation	Mogneneins (01252)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	8000		
Nombre d'abonnés raccordés	2419		
Nombre d'habitants raccordés	4911		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3160		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 16/05/2006 complété par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 23/04/2007 et arrêté de prescriptions particulières du 09/03/2023 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Saône	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Le nombre d'abonnés et la population estimée raccordée diffèrent de façon significative par rapport aux données de 2023 et années antérieures du fait du raccordement de la commune de Peyzieux-sur-Saône sur cette STEU depuis le 17/01/2024.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
CHALEINS (Code Sandre : 060901075001)	0	0
FRANCHELEINS (Code Sandre : 060901165002)	0	0
MOGNENEINS (Code Sandre : 060901252001)	0	0
MONTCEAUX (Code Sandre : 060901258001)	0	0
ILLIAT (Code Sandre : 060901188001)	0	0
GARNERANS Chef Lieu (Code Sandre : 060901167003)	0	0
GUEREINS (Code Sandre : 060901183002)	24,70	29,40
GARNERANS Montgoin (Code Sandre : 060901167002)	0	0
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE (Code Sandre : 060901351002)	15,60	15,60
MESSIMY SUR SAONE (Code Sandre : 060901243003)	0	0
MONTMERLE SUR SAONE LURCY (Code Sandre : 060901225001)	82,80	89,30
THOISSEY MOGNENEINS (Code Sandre : 060901252002)	60,40	62,80
Total des boues produites	183,50	197,10

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
CHALEINS (Code Sandre : 060901075001)	0	0
FRANCHELEINS (Code Sandre : 060901165002)	0	0
MOGNENEINS (Code Sandre : 060901252001)	0	0
MONTCEAUX (Code Sandre : 060901258001)	0	0
ILLIAT (Code Sandre : 060901188001)	0	0
GARNERANS Chef Lieu (Code Sandre : 060901167003)	0	0
GUEREINS (Code Sandre : 060901183002)	23,98	23,12
PEYZIEUX SUR SAONE (Code Sandre : 060901295001)	0	77,13
GARNERANS Montgoin (Code Sandre : 060901167002)	0	0
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE (Code Sandre : 060901351002)	11,36	13,75
MESSIMY SUR SAONE (Code Sandre : 060901243003)	0	0
MONTMERLE SUR SAONE LURCY (Code Sandre : 060901225001)	84,54	66,87
THOISSEY MOGNENEINS (Code Sandre : 060901252002)	48,73	41,94
Total des boues évacuées	168,61	222,81

Les boues évacuées pour la STEP de Peyzieux-sur-Saône l'ont été avant son démantèlement.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Frais d'accès au service, participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et participation aux frais de branchement :

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025 pour l'ensemble du territoire desservi (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey) sont les suivants:

	Au 01/01/2024 et 01/01/2025
Frais d'accès au service:	0
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	<p><u>Pour les constructions neuves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 000 € pour un immeuble d'habitation individuelle (1 logement) - 3 000 € pour le 1^{er} logement + 500 € par logement supplémentaire pour un immeuble collectif d'habitation - 3 000 € pour le 1^{er} local + 500 € par local supplémentaire pour les établissements à usage commercial, artisanal, industriel, bureaux, établissements publics ou d'intérêt collectif, gîte - 5 000 € pour les établissements disposant de chambres d'accueil ou hébergement (exemples : hôtel, résidence étudiante, maison de repos, établissement de santé, EHPAD, pensionnat, internat...) <p><u>Pour les constructions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 500 € pour un immeuble d'habitation individuelle (1 logement) - 1 500 € pour le 1^{er} logement + 250 € par logement supplémentaire pour un immeuble collectif d'habitation - 1 500 € pour le 1^{er} local + 250 € par local supplémentaire pour les établissements à usage commercial, artisanal, industriel, bureaux, établissements publics ou d'intérêt collectif, gîte - 2 500 € pour les établissements disposant de chambres d'accueil ou hébergement (exemples : hôtel, résidence étudiante, maison de repos, établissement de santé, EHPAD, pensionnat, internat...)
Participation aux frais de branchement	Définie par délibération suivant les dépenses entraînées par les travaux

Tarification part assainissement sur la facture d'eau :

- Les tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants pour les communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	32,20 €	34,15 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9512 €/m ³	0,9759 €/m ³
Autre :		---	---
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,42 €	39,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,21 €/m ³	1,13 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	---
	Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau) :	---	0,01€/m ³
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Il est à noter que concernant l'Agence de l'Eau, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée depuis le 01/01/2025 par une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif dont le tarif applicable est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif (comprenant chaque station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordée à chaque station d'épuration).

- Les **tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025** sont les suivants pour la commune de **Messimy-sur-Saône** :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,85 €/m ³	0,90 €/m ³
Autre :		—	—
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,42 €	39,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,21 €/m ³	1,13 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	—
	Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau) :	—	0,01€/m ³
	VNF rejet :	—	—
	Autre : _____	—	—

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Il est à noter que concernant l'Agence de l'Eau, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée depuis le 01/01/2025 par une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif dont le tarif applicable est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif (comprenant chaque station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordée à chaque station d'épuration).

- Les tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants pour la commune de Chaleins :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	29,00 €	30,83 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8002 €/m ³	0,8419 €/m ³
Autre :		---	---
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,42 €	39,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,21 €/m ³	1,13 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	---
	Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau) :	---	0,01€/m ³
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Il est à noter que concernant l'Agence de l'Eau, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée depuis le 01/01/2025 par une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif dont le tarif applicable est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif (comprenant chaque station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordée à chaque station d'épuration).

- Les **tarifs applicables au 01/01/2024 et 01/01/2025** sont les suivants pour les communes de **Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey** :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,05 €/m ³	1,05 €/m ³
Autre :		---	---
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,42 €	39,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,21 €/m ³	1,13 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	---
	Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau) :	---	0,01€/m ³
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Il est à noter que concernant l'Agence de l'Eau, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée depuis le 01/01/2025 par une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif dont le tarif applicable est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif (comprenant chaque station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordée à chaque station d'épuration).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/10/2017 fixant les tarifs du service public de l'assainissement au 02/11/2017 sur l'ensemble du territoire desservi (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey).
- Délibération du 28/11/2017 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à compter du 01/01/2018 sur l'ensemble du territoire desservi (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoissey).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) pour les communes de **Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône** sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,20	34,15	6,1%
Part proportionnelle	114,14	117,11	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	146,34	151,26	3,4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,42	39,67	-6,5%
Part proportionnelle	145,20	135,60	-6,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	187,62	175,27	-6,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	—	-100%
Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau)	—	1,20	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	35,32	32,77	-7,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	54,52	33,97	-37,7%
Total	388,48	360,50	-7,2%
Prix TTC au m³	3,24	3,00	-7,4%

Si l'on ramène au coût par jour, cela représente pour un ménage consommant 120 m³/an, une dépense de 0,99 €TTC/jour au 01/01/2025 (1,06 €TTC/jour au 01/01/2024) pour l'assainissement des eaux usées.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) pour la commune de **Messimy-sur-Saône** sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	102,00	108,00	5,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	142,00	148,00	4,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,42	39,67	-6,5%
Part proportionnelle	145,20	135,60	-6,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	187,62	175,27	-6,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	—	-100%
Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau)	—	1,20	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	34,88	32,45	-7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	54,08	33,65	-37,8%
Total	383,70	356,92	-7%
Prix TTC au m³	3,20	2,97	-7,2%

Si l'on ramène au coût par jour, cela représente **pour un ménage consommant 120 m³/an, une dépense de 0,98 €TTC/jour au 01/01/2025 (1,05 €TTC/jour au 01/01/2024) pour l'assainissement des eaux usées.**

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) pour la commune de **Chaleins** sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	29,00	30,83	6,3%
Part proportionnelle	96,02	101,03	5,2%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	125,02	131,86	5,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,42	39,67	-6,5%
Part proportionnelle	145,20	135,60	-6,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	187,62	175,27	-6,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	—	-100%
Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau)	—	1,20	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	33,18	30,83	-7,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	52,38	32,03	-38,9%
Total	365,02	339,16	-7,1%
Prix TTC au m³	3,04	2,83	-6,9%

Si l'on ramène au coût par jour, cela représente pour un ménage consommant 120 m³/an, une dépense de 0,93 €TTC/jour au 01/01/2025 (1,00 €TTC/jour au 01/01/2024) pour l'assainissement des eaux usées.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) pour les communes de **Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoisse** sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	126,00	126,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	166,00	166,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,42	39,67	-6,5%
Part proportionnelle	145,20	135,60	-6,6%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	187,62	175,27	-6,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	—	-100%
Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'Eau)	—	1,20	—%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	37,28	34,25	-8,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	56,48	33,45	-40,8%
Total	410,10	376,72	-8,1%
Prix TTC au m³	3,42	3,14	-8,2%

Si l'on ramène au coût par jour, cela représente pour un ménage consommant 120 m³/an, une dépense de 1,03 €TTC/jour au 01/01/2025 (1,12 €TTC/jour au 01/01/2024) pour l'assainissement des eaux usées.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Les tarifs applicables ont évolué, d'une part, compte tenu de l'indexation annuelle du tarif de la part du délégataire conformément au contrat de délégation du service public d'assainissement collectif en vigueur depuis le 01/11/2017 intégrant l'ensemble des communes du territoire desservi. La diminution n'est pas négligeable suite à la dernière révision annuelle du 01/11/2024 (-6,6%) et à la baisse de la redevance Agence de l'Eau (-93,75 %) comme le montre les tableaux ci-dessus.

D'autre part, compte tenu de la disparité des tarifs en vigueur actuellement sur le territoire, il est prévu une harmonisation de la part communautaire de la redevance d'assainissement collectif comprenant une période de lissage sur 10 années pour l'ensemble des communes (soit jusqu'au 01/11/2027), excepté pour la commune de Chaleins où le lissage se fera sur 12 années (soit jusqu'au 01/11/2029). De plus, cette part communautaire sert à financer les travaux nécessaires de renouvellement d'ouvrages d'assainissement en cours et à venir dans le cadre des schémas directeur d'assainissement qui sont achevés sur l'ensemble du territoire.



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en € HT	Exercice 2024 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées	940 094,68	987 038,79	5%
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0%
Total recettes de facturation	940 094,68	987 038,79	5%
Recettes de raccordement/Recettes liées aux travaux (Participation pour l'Assainissement Collectif, remboursement frais de branchement)	308 843,00	312 839,00	1,3%
Primes de l'Agence de l'Eau	54 814,98	46 801,77	-14,6%
Autres recettes (remboursement assurance sur frais assistance avocat pour dossier contentieux PFAC, remboursement trop versé sur convention de servitude, régularisation arrondis de TVA)	8 383,49	2 127,27	-74,6%
Total autres recettes	372 041,47	361 768,04	-2,8%
Total des recettes	1 312 136,15	1 348 806,83	2,8%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en € HT	Exercice 2024 en € HT	Variation en %
Redevance eaux usées	1 334 170,00	1 223 310,00	-8,3%
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0%
Total recettes de facturation	1 334 170,00	1 223 310,00	-8,3%
Recettes liées aux travaux	72 720,00	37 440,00	-48,5%
Produits accessoires (facturation et recouvrement de la redevance assainissement, autres produits accessoires)	430,00	2 490,00	479%
Total autres recettes	73 150,00	39 930,00	-45,4%
Total des recettes	1 407 320,00	1 263 240,00	-10,2%

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,15% des 9 028 abonnés potentiels (97,81% pour 2023).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95,99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	97,24%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	34,27%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2024 (94 pour 2023).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

GUEREINS :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	23,12
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23,12

SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13,75
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		13,75

MONTMERLE SUR SAONE LURCY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	66,87
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		66,87

THOISSEY MOGNENEINS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	41,94
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		41,94

PEYZIEUX SUR SAONE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	77,13
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		77,13

Les boues évacuées pour la STEP de Peyzieux-sur-Saône l'ont été avant son démantèlement.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (première année de renseignement de l'indicateur donc indicateur non renseigné en 2023).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,2	0,19	0,3	0,3	0,38

Au cours des 5 dernières exercices, 3,58 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,38% (0,3% en 2023).

3.6. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule **pour chaque STEU de capacité > 2000 EH** selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
CHALEINS	—	—	—	—
FRANCHELEINS	—	—	—	—
MOGNENEINS	—	—	—	—
MONTCEAUX	—	—	—	—
ILLIAT	—	—	—	—
GARNERANS Chef Lieu	—	—	—	—
GUEREINS	12	12	100	100
GARNERANS Montgoin	—	—	—	—
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	—	—	—	—
MESSIMY SUR SAONE	—	—	—	—
MONTMERLE SUR SAONE LURCY	12	12	100	100
THOISSEY MOGNENEINS	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

Il est à noter que les indicateurs de conformité P203.3 (collecte des effluents), P204.3 (équipements des stations de traitement des eaux usées) et P205.3 (performance des ouvrages d'épuration) qui existaient précédemment ne sont plus à renseigner.

3.7. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui, pour le délégataire Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 73

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : il n'existe pas de dispositifs de mémorisation des réclamations au niveau de la collectivité. De plus, l'ensemble des réclamations reçues par la collectivité (pollution, odeurs, débordements, refoulements, demandes de contrôle de raccordement, problèmes de facturation ...) sont pratiquement toutes transmises au délégataire pour traitement.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations enregistré par l'opérateur est de 8,24 pour 1000 abonnés (première année de renseignement de l'indicateur donc indicateur non renseigné en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



Montants financiers des travaux engagés et subventions perçues pendant le dernier exercice budgétaire, ainsi que le montant des contributions du budget général :

	Exercice 2023 (en €HT)	Exercice 2024 (en €HT)
Dépenses – Réhabilitation des réseaux selon priorités 1 et 2 du schéma directeur exCCM3R	253 380,04	804 657,49
Recettes – Subventions pour les travaux de réhabilitation des réseaux selon priorités 1 et 2 du schéma directeur exCCM3R	160 510,00	61 072,42
Dépenses – Renouvellement tampons regards assainissement	6 720,00	12 461,58
Dépenses – Mise en séparatif Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône	3 881,50	95 694,65
Recettes – Mise en séparatif Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône	0,00	24 500,00
Dépenses – Transfert effluents Peyzieux-sur-Saône, raccordement hameau Avaneins d'en Haut à Mogneneins	1 291 506,56	420 767,05
Recettes – Transfert effluents Peyzieux-sur-Saône, raccordement hameau Avaneins d'en Haut à Mogneneins	83 000,00	0,00
Dépenses – Aménagements divers sur ouvrages existants (STEP, PR, DO) secteur nord du territoire	14 413,30	261 715,27
Recettes – Aménagements divers sur ouvrages existants (STEP, PR, DO) secteur nord du territoire	0,00	24 631,60
Dépenses – Bassin d'orage de 300 m ³ et redimensionnement canalisation entrée STEP Mogneneins Les Déaulx	486 416,39	181 936,57
Recettes - Bassin d'orage de 300 m ³ et redimensionnement canalisation entrée STEP Mogneneins Les Déaulx	89 636,00	36 000,00
Dépenses – Extension du réseau d'assainissement collectif à Montmerle-sur-Saône « En Griffailles »	210 058,99	2 036,00
Dépenses – Travaux canalisations SDA partie nord du territoire	11 616,55	285 156,55
Recettes – Travaux canalisations SDA partie nord du territoire	0,00	82 974,00
Dépenses – Mise en séparatif Montceaux	13 722,43	29 870,55
Dépenses – Réhabilitation réseau Grande Rue à Francheleins	1 904,85	50 728,49
Recettes – Réhabilitation réseau Grande Rue à Francheleins	0,00	4 488,00
Dépenses – Renouvellement réseau rue du Presbytère à Mogneneins	0,00	8 682,81
Montants contribution budget général	0,00	0,00

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 349 432,77	2 052 795
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	294 528,66
	en intérêts	77 571,51
		296 637,18
		66 843,85

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 993 886,27 € (993 606,95 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Divers travaux de réhabilitation et changement de canalisations sur la partie nord du territoire sur les communes de Thoissey et St Didier sur Chalaronne (schéma directeur)	275 530,00
Transfert des eaux usées de la commune de St Etienne sur Chalaronne vers la station d'épuration de Mogneneins	1 500 000,00
Renouvellement et réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement rue de Lyon à Montmerle sur Saône entre embranchement rue Saget et rue du Bicêtre suite ITV réalisées (révélant défauts) pour vérification de son état car le Conseil Départemental de l'Ain a informé de la réfection de la voirie en 2025	100 000,00
Etude en vue du déploiement du diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Thoissey-Mogneneins, Guéreins et Lurcy-Montmerle	185 000,00
Etudes au titre de la gestion patrimoniale : réalisation d'ITV sur diverses communes	Les travaux éventuels seront définis dans le cadre des études
Echange avec le délégataire sur leur dispositif de mémorisation des réclamations reçues pour éventuel mise en place d'un dispositif côté collectivité si cela s'avère nécessaire	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Pour rappel, la CCVSC a adopté un programme pluriannuel de travaux qui rappelle ci-dessous. Celui-ci a été adopté par délibération du 28 septembre 2021. Il est issu de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur la partie nord du territoire (étude réalisée entre 2019 et 2021). Celui-ci a pris également en compte le programme de travaux du schéma directeur de la partie sud du territoire (document élaboré en 2016).

Le programme pluriannuel d'investissement présenté ci-dessous est d'un montant global estimatif de 16 191 339 €HT sur l'ensemble du territoire. Il comporte un planning prévisionnel de réalisation des travaux s'étalant sur 10 ans (entre 2021 et 2030).

Secteur	Objectif	Nature des opérations projetées	Descriptif	Priorité	Coût opération (€ HT)	Année										
						2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Nord	Amélioration du milieu récepteur	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B : Transfert des effluents de Peylieux-sur-Saône	1	1 438 050 €	90 000 €	731 350 €	616 700 €								
			Démolition et remise en état du site de l'ancienne STEP	1	44 000 €	3 000 €		41 000 €								
	Amélioration du fonctionnement	Aménagements à reprendre sur les stations d'épuration	Aménagements sur Mogneneins : Bassin de stockage de 300 m ³ et pose de 220 ml de DN 300	1	446 800 €		45 000 €	401 800 €								
			Grille EP à déconnecter du réseau EU Rue des Roseaies et tampons de regard à changer (x3)	1	6 000 €		6 000 €									
	Réduction des eaux claires	Réduction des apports d'eaux claires météoriques (ECM)	Mise en place de 2 clapets anti-retour et mise en place de tampons étanches sur l'accès au DO Amont PR camping Thoisy (DEV 5 St Didier) et à l'accès à la bache du PR Camping Thoisy	1	25 000 €		25 000 €									
	Réduction des eaux claires	Aménagements à prévoir sur les tronçons de réseau suite aux passages caméra	Chemisage / Renouvellement / Pose de manchette	1	465 300 €		155 100 €	155 100 €	155 100 €							
	Lutte contre l'H2S	Prestation complémentaire et aménagements pour lutter contre les problèmes d'H2S	Réalisation d'un diagnostic précis du fonctionnement du réseau au niveau de la RD7 à Saint-Didier-sur-Chalaronne, avec mesures de débits, d'H2S et de potentiel redox	1	9 000 €		9 000 €									
			Mise en place d'un capteur H2S dans le poste de pompage en entrée de la STEP Les Deaux	1	5 000 €		5 000 €									
	Amélioration du fonctionnement	Aménagements sur les postes de pompage suite aux visites de terrain	Aménagements à réaliser sur les postes de pompage	1	115 000 €	8 000 €	107 000 €									
	Extensions	Extensions de réseau	Raccordement du hameau d'Avaneins	1	50 000 €					50 000 €						
	Amélioration du milieu récepteur	Aménagements à prévoir suite au diagnostic des stations	Solution B : Transfert des effluents de Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1	1 586 750 €			110 000 €	860 000 €	616 750 €						
			Démolition et remise en état du site de l'ancienne STEP	1	55 000 €			4 000 €					51 000 €			
	Atteinte de la conformité réglementaire	Réduction des flux déversés au milieu naturel	Solution mixte : Bassin de stockage / Reprise conduite de surverse / rehausse des crêtes DO	2	1 867 400 €				120 000 €	700 000 €			1 047 400 €			
Solution mixte : Mise en séparatif			2	800 000 €								50 400 €	749 600 €			
Extensions	Extensions de réseau	Raccordement du hameau Les Brocatières - Valenciennes	3	816 200 €										408 100 €	408 100 €	
Sud	Amélioration du milieu récepteur	Amélioration de la qualité du milieu récepteur par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps sec	Montmerle sur Saône : Calage du DO 6 à Montmerle sur Saône	1	7 700 €			7 700 €								
			Montmerle - Le Peleu : Remplacement du PR (9) Le peleu, modification ou remplacement de DO	1	68 387 €		4 310 €	64 077 €								
	Amélioration du milieu récepteur	Amélioration de la qualité du milieu récepteur par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie	Montmerle - PR. Le camping et. PR entrée STEP : Remplacement du PR (13) Le camping, création de deux bassins d'orage de 300 m ³ au niveau du PR (13) et de 200 m ³ au niveau du PR (15) Entrée STEP	1	2 048 200 €	783 200 €	750 000 €	515 000 €								
			Scénario 2 Montmerle sur Saône : Mise en séparatif Chemin des Mûriers	1	556 000 €		300 000 €	256 000 €								
			Montmerle sur Saône : Mise en séparatif de réseaux sur diverses rues en amont du PR du camping	1	562 000 €				56 200 €	505 800 €						
			Guérens - Chemin du Chardonnet / Rue des vignes : Mise en séparatif du collecteur sur environ 667 ml, Reprise de branchements, déconnexion de réseau et suppression de DO (F)	1	177 143 €		11 200 €	165 943 €								
			Guérens - Route de la croisée : Mise en séparatif du collecteur sur environ 268 ml, Reprise de branchements et déconnexion de réseau (G)	2	47 623 €	3 000 €	44 623 €									

Sud	Réduction des eaux claires	Réduction des eaux claires parasites permanentes	Chaleins - Rue de la bare : Secteur 2, 3, 5 - Réhabilitation du collecteur	2	5 500 €		5 500 €																	
			Messimy - Chemin du Gué : Secteur 19 - réhabilitation du collecteur	2	55 197 €	3 500 €	51 697 €																	
			Genouilleux - Lotissement le clos du lavoir : Secteur 80 - Réhabilitation du collecteur	2	3 262 €		3 262 €																	
			Messimy - Chemin de la Croix Bernard : Secteur 11 - Mise en séparatif	2	94 734 €	6 000 €			88 734 €															
			Messimy - Chemin des Ferrières : Secteur 15 - Changement de collecteur	2	229 108 €	14 450 €			214 658 €															
			Lurcy - Chemin des Juifs : Secteur 29 - Réhabilitation du collecteur	2	8 865 €	560 €	8 305 €																	
			Lurcy - Route de la Fourmière : Secteur 33 - Réhabilitation du collecteur	2	5 525 €	350 €	5 175 €																	
			Guéréins - Impasse du Moulin : Secteur 86 - Changement de collecteur	2	15 105 €	950 €	14 155 €																	
			Guéréins - Route de Montmerle : Secteur 90 - Changement de collecteur	2	207 917 €	13 000 €	194 917 €																	
			Montceaux - Aux Riveaux : Secteur 66 - Réhabilitation du collecteur	2	30 927 €	1 900 €	29 027 €																	
			Route de la Madonne : Secteur 76 - Réhabilitation du collecteur	2	27 913 €	1 800 €	26 113 €																	
			Montmerle - RD 933 / Chemin du Peleux : Secteur 64 - Changement de collecteur et réhabilitation du collecteur	2	117 568 €	7 400 €	110 168 €																	
			Montmerle - Chemin Pietonnier : Secteur 36 - Réhabilitation du collecteur	2	37 895 €	2 380 €			35 515 €															
			Montmerle - Rue des Acacias : Secteur 38-39 - Changement de collecteur	2	144 749 €	9 100 €			135 649 €															
	Montmerle - Rue de Lyon : Secteur 45 - Réhabilitation du collecteur	2	14 013 €	885 €			13 128 €																	
	Montmerle - Rue des Peupliers : Secteur 47 - Réhabilitation du collecteur	2	7 693 €	485 €			7 208 €																	
	Montmerle - Chemin Vert : Secteur 58 - Changement/Réhabilitation du collecteur	2	92 617 €	5 800 €			86 817 €																	
	Amélioration du milieu récepteur	Amélioration de la qualité du milieu récepteur par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie	Montceaux - Bourg : Mise en séparatif du collecteur sur environ 1645 ml, reprise de branchements, déconnexion de réseau et suppression de DO (B)	3	760 000 €			76 000 €	342 000 €	342 000 €														
			Montceaux - Lotissement les Rousses : Mise en séparatif du collecteur sur environ 175 ml reprise de branchements, suppression de DO C	3	83 000 €			8 300 €	74 700 €															
			Messimy - Route du Bourg : Mise en séparatif du collecteur sur environ 190 ml, Reprise de branchements et suppression de DO et création d'un exutoire (D)	3	218 941 €		13 800 €	205 141 €																
Messimy - Amont DO 2 : Mise en séparatif du collecteur sur environ 724ml, Reprise de branchements et suppression de DO et création d'un réseau pluviale sur 125 ml			3	713 958 €			50 000 €	663 958 €																
Réduction des eaux claires	Réduction des eaux claires parasites météoriques	En Griffaille - Sur les Brosses - Les Carliats : Dévolement des investissements de branchement d'eaux pluviales raccordées au réseau eaux usées (O)	3	9 000 €															9 000 €					
Amélioration du fonctionnement	Reprise des anomalies constatées lors de la reconnaissance des réseaux	CCMR : Accessibilité des regards (P) CCMR : Etat structurel des regards (Q)	3	176 500 €															176 500 €					
			3	52 000 €															52 000 €					
Nord et Sud	Renouvellement / Réhabilitation / IVT	Renouvellement ou réhabilitation des réseaux, ou ITV, au titre de la Gestion Patrimoniale	Renouvellement des conduites, actions proposées par la Gestion Patrimoniale, et autres travaux liés aux coordinations de travaux voirie, eau potable ...	Annuel Entre 30 et 300 €/an	1 750 000 €	50 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €		
			Montants d'investissement envisagé annuellement (égal au montant budgétaire annuel disponible) (€ HT)			1 013 760 €	2 835 502 €	2 766 761 €	2 172 467 €	1 628 200 €	2 022 550 €	1 348 800 €	1 187 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €	608 100 €		
			Montants cumulé d'investissement envisagé (égal au montant budgétaire cumulé disponible) (€ HT)			1 013 760 €	3 849 262 €	6 616 023 €	8 788 490 €	10 416 690 €	12 439 240 €	13 788 040 €	14 975 140 €	15 583 240 €	16 191 340 €	16 191 340 €	16 191 340 €	16 191 340 €	16 191 340 €	16 191 340 €	16 191 340 €	16 191 340 €		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2.

122,49 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2024 (0,0003 €/m³ en 2023).

Les données ci-dessus représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par notre délégataire (SUEZ Eau France).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant

6. Notice redevance Agence de l'Eau